



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-91 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE FIXER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DONT LA VOCATION EST RÉSIDENIELLE À 18 MÈTRES DANS LES ZONES C-205, C-208, H-224, H-225, H-226, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, du projet de règlement 1101-91 amendant le Règlement de zonage 1101, tiendra une assemblée publique de consultation le **8 juillet 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objectif de ce règlement est d'augmenter à 18 mètres la largeur minimale des lots résidentiels compris dans certaines zones identifiées afin d'éviter les projets de subdivision de lots (densification) dans les secteurs suivants :

- C-205: Secteur Vieux-Village, rue Principale et avenue Jules-Choquet;
- C-208: Secteur Vieux-Village, secteur commercial de transition entre avenue Jules-Choquet et boulevard Saint-Joseph;
- H-224: secteur résidentiel de la rue Bernadette;
- H-225: secteur résidentiel de la rue Lamoureux;
- H-226: secteur résidentiel de la rue Lamoureux;
- H-227: secteur résidentiel de la rue de Maisonneuve;
- H-230: secteur résidentiel de la rue Louis-Joliet;
- H-234: secteur résidentiel des rues de Lanaudière, du Poitou, du limousin et du Périgord
- H-237: secteur résidentiel des rues Louis-Pasteur, Pierre-de Coubertin, des Hirondelles et des Pinsons et une partie de la rue des Fauvettes;
- C-248: Secteur Vieux-Village, secteur commercial de transition sur la rue Principale;
- H-250: secteur résidentiel des rues des Fauvettes et du Rossignol;
- H-251: secteur résidentiel du boulevard N.-P.-Lapierre;
- H-253: secteur résidentiel rue de l'Église et Principale;
- C-302: Secteur Vieux-Village, rue Principale;
- C-305: Secteur Vieux-Village, montée Sainte-Julie;
- C-308: Secteur Vieux-Village, montée Sainte-Julie;
- H-310: secteur résidentiel, montée Sainte-Julie;
- H-320: secteur résidentiel des rues Duvernay, Brassard, Roger et Gaudette;
- H-332: secteur résidentiel des rues Deschamps et Albert-Lozeau;
- H-343: secteur résidentiel des rues Touchette, Michel, Benoit, Comeau, Blain et Savaria
- H-351: secteur résidentiel des rues Lapointe, de la Coulée, Savaria, Langevin et N.-P.-Lapierre;
- H-357: secteur résidentiel, montée Sainte-Julie
- H-358: secteur résidentiel de la rue Principale
- C-359: secteur commercial de la rue Principale
- H-403: Secteur résidentiel des rues Strasbourg, Borduas, Guy-Sanche et Olivier-Guimond;

Ce projet de règlement vise les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-226, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 et H-403.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 25 juin 2019

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
